Ouartier de Saint-Vital

Commence à l'intersection de la rivière Rouge et de l'av. Carrière,

de là, vers l'est sur l'av. Carrière jusqu'à la rue Youville,

de là, vers le sud sur la rue Youville jusqu'à l'av. Carrière,

de là, vers l'est sur l'av. Carrière jusqu'à la limite nord du lot 16, bloc 2, plan 32953,

de là, vers l'est sur la limite nord du lot 16, bloc 2, plan 32953, jusqu'à la rivière Seine,

de là, vers le sud sur la rivière Seine jusqu'au boul. Bishop Grandin,

de là, vers l'est sur le boul. Bishop Grandin jusqu'à la subdivision d'Emerson du C.P.,

de là, vers le sud sur la subdivision d'Emerson du C.P. jusqu'au prolongement vers l'ouest de la limite sud du lot 36, bloc 1, plan 43100,

de là, vers l'est sur la limite sud du lot 36, bloc 1, plan 43100, et son prolongement vers l'est jusqu'à la limite sud du lot 29, bloc 2, plan 41856,

de là, vers le nord sur la limite sud du lot 29, bloc 2, plan 41856, et son prolongement vers l'est jusqu'au boul. de la Seigneurie,

de là, vers le sud sur le boul. de la Seigneurie jusqu'à la prom. Nordstrom,

de là, vers le nord sur la prom. Nordstrom jusqu'au prolongement vers le nord de la limite est du lot 10, bloc 4, plan 44824,

de là, vers le sud sur la limite est du lot 10, bloc 4, plan 44824, jusqu'à la limite ouest du lot 4, bloc 23, plan 58702,

de là, vers le sud et le nord sur les limites ouest et est du lot 4, bloc 23, plan 58702, jusqu'à la limite sud du lot 71, bloc 1, plan 44824,

de là, vers l'est sur la limite sud du lot 71, bloc 1, plan 44824, et son prolongement vers l'est jusqu'au boul. Lagimodière,

de là, vers le nord sur le boul. Lagimodière jusqu'au boul. Bishop Grandin,

de là, vers l'ouest sur le prolongement vers l'ouest du boul. Bishop Grandin jusqu'à la limite de la ville,

de là, vers le sud sur la limite de la ville jusqu'à la route périphérique,

de là, vers l'ouest sur la route périphérique jusqu'à la rivière Seine,

de là, vers le nord sur la rivière Seine jusqu'à la limite sud des réserves publiques A et B, plan 37498,

de là, vers l'ouest sur la limite sud des réserves publiques A et B, plan 37498, et leur prolongement vers l'ouest jusqu'au ch. St. Anne's,

de là, vers le nord sur le ch. St. Anne's jusqu'à la prom. Nova Vista,

de là, vers l'ouest sur la prom. Nova Vista jusqu'au ch. River,

de là, vers l'ouest sur le ch. River jusqu'à la limite est du lot 32, bloc 2, plan 14862,

de là, vers le sud sur la limite est du lot 32, bloc 2, plan 14862, et son prolongement vers le sud jusqu'à la rivière Rouge,

de là, vers le nord sur la rivière Rouge jusqu'au point de commencement.